



Le 5 juin 2018

Madame, Monsieur,

Comme il est précisé dans le règlement de la garderie, la Municipalité a mis en place plusieurs choix de tarifs pour l'année scolaire 2018-2019 :

Tarifs :

Les tarifs applicables pour l'année scolaire 2018-2019 sont les suivants :

Forfait annuel : 300 € payable en trois fois en début de trimestre (3x100€)

Forfait mensuel : 40 €

Occasionnel matin : 2,00 €

Occasionnel soir : 3,00 €

Le forfait mensuel et la facturation occasionnelle seront exigibles mensuellement, à terme échu, la première semaine du mois suivant. L'appel se fera par Monsieur le Receveur Municipal.

L'acquittement des sommes dues s'effectuera par autorisation de prélèvement ou tout autre mode de paiement au Centre des Finances Publiques à Ouistreham.

Merci de préciser votre choix à l'aide du bulletin réponse ci-dessous, et de le retourner en Mairie

impérativement avant le 1 septembre 2018

Vous en remerciant,

Cordialement

Le Maire Adjoint  
Dominique HANSEN



Madame, Monsieur : .....

Parent de : .....

En classe de : .....

Choisi pour l'année scolaire 2018-2019 :

- Forfait annuel : 300 € payable en trois fois (3x100€)  
Facturé en octobre 2018, janvier 2019 et avril 2019
- Forfait mensuel : 40 €
- Occasionnel matin : 2,00 €
- Occasionnel soir : 3,00 €

Merci de cocher la case correspondante à votre choix.

Fait le : .....

Signature